## **ANNEXE 2**

## Modèle de formulaire pour la déclaration en vue d'une publication sur le site internet de chaque commune

Déclaration faite en exécution de l'article 7, § 2, de l'ordonnance conjointe du 14 décembre 2017 à la Région de Bruxelles-Capitale et à la Commission communautaire commune sur la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics bruxellois.

Arrêté d'exécution du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 4 octobre 2018 portant exécution de l'article 7 de l'ordonnance conjointe à la Région de Bruxelles-Capitale et à la Commission communautaire commune du 14 décembre 2017 sur la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics bruxellois.

Nom Pillois
Prénom Matthieu
Numéro national : 88.02.13-279.29
Adresse : Avenue de l'Église Saint-Julien 25/4 – 1160 Auderghem
1. Liste des mandats, fonctions et fonctions dérivées visées aux articles 2 et 3 (énumération) <sup>1</sup>
MANDATS
Échevin
STIB - Administrateur
FONCTIONS  Outlieben de la Principal de Division de Di
Collaborateur parlementaire – DéFI – Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale
FONCTIONS DÉRIVÉES

2. Rémunérations et avantages de toute nature <sup>2</sup> qui découlent des mandats visés aux tirets 1<sup>er</sup> à 5 <sup>3</sup> et 7 de l'article 3, § 1er, alinéa 2, des fonctions dérivées de ces mandats visées au 6ème tiret de l'article 3, § 1er, alinéa 2 4, accompagnées des fiches fiscales

<u>RÉMUNÉRATIONS</u>	<u>MONTANTS</u>
Échevin	61.319,19€
	(montant 2024) 3.066,86€ (montant
STIB - Adminsitrateur	3.066,86€ (montant
	2024)
Collaborateur parlementaire – DéFI – Parlement de la Région de Bruxelles-	4.766,92€ (montant
Capitale	2024)
AVANTAGES DE TOUTE NATURE	MONTANTS
THE THE TENTE OF T	10101111110

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> On entend par « avantages de toute nature », les avantages imposables en vertu du Code des impôts sur les revenus, soit les avantages imposables perçus du chef ou au titre de l'activité professionnelle.

- d'un mandat électif européen, fédéral, communautaire, régional et bicommunautaire ou communal;
   d'un mandat exécutif;
- 3. d'un mandat au sein d'une instance internationale ;
- 4. d'un mandat au sein d'un organisme public fédéral, communautaire, régional, bicommunautaire ou local ;
- d'un mandat ou d'une fonction au sein de toute autre structure publique ou privée, soumise à la législation sur les marchés publics ;
- d'un mandat dans toute structure, publique comme privée, exercé sur désignation du Gouvernement et/ou du Collège réuni pour les y représenter.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Il s'agit du montant brut en euros de toutes les rémunérations, indemnités, en ce compris les indemnités pour fonctions spéciales, traitements ou jetons de présence et avantages de toute nature découlant de l'exercice :

3	Liste des autres a	ctivités evercées	à titre nrivé en l	ce compris celles (	evercées en socia	íté (énumération)
Э.	. Liste des autres at	ctivites exercees	a uue biive, eii i	Le COMBINS CENES (	exercees en soci	ste tenumeration)

AUTRES ACTIVITÉS EXERCÉES À TITRE PRIVÉ

RÉMUNÉRATIONS EXERCICE ACTIVITÉS littera b)	MONTANT
iit à Auderghem	le 11.09.2025
ombre d'annexes :	
gnature	
,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	
Marin	

4. Rémunérations perçues pour l'exercice d'une fonction visée au 5ème tiret de l'article 3, § 1er 5, et les

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Il s'agit d'un mandat ou d'une fonction au sein de toute structure, publique ou privée, soumise à la législation sur les marchés publics.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Tout revenu qui n'est pas perçu sur une base régulière est calculé sur une base annuelle, divisé par 12 et placé dans l'une des catégories de revenus

 $<sup>^{\</sup>rm 7}$  autres activités exercées à titre privé, en ce compris celles exercées en société.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Seules les catégories de revenus suivantes, exprimées en euros bruts, sous déduction des frais professionnels fiscalement admis :

<sup>-</sup> pas de rémunérations ;

<sup>-</sup> de 1 à 499 euros bruts par mois ;

<sup>-</sup> de 500 à 1000 euros bruts par mois ;

<sup>-</sup> de 1001 à 5000 euros bruts par mois ;

- de 5001 à 10000 euros bruts par mois ; - plus de 10000 euros bruts par mois, montant arrondi à la dizaine de milliers d'euros la plus proche.